



Schœlcher, le 20 OCT. 2022

Le Président

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER
☎ 05 96 59 59 68
✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) de la Martinique
Compte-rendu de la plénière du 05/07/2022

Membres présents :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Phlipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Laurence GOLA DE MONCHY, représentante du préfet,
- Mme Stephanie DEPOORTER, représentant le directeur de la DEAL,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS, jusqu'à 13h25,
- M. Fabien BARTHELAT, représentant le directeur général de l'OFB,
- Mme Iris ABU-BAKER, représentant la directrice de l'ONF,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales, à M. RENE-CORAIL,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau, à Mme TAILAME,
- Mme la directrice de la DAAF à Mme DEPOORTER.

Membres excusés :

- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Membres absents :

- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales.
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Assistaient :

Mme Danielle MARIE-LOUISE, CAP Nord ; M. Axel VILLARD-MAUREL, CACEM ; M. Gerald BRINGTOWN, CAP Nord ; Mme Candice CHOUX, Ville de Sainte Luce ; M. Matthieu NORDEN, Ville de Sainte Luce ; Mme Myriam MALSA, CTM ; M. TERENCE LEPEL, CTM ; M. Laurent LOUIS-JEAN, PNRM ; M. Loïc MANGEOT, ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD, ODE ; M. Philippe QUEMART, DEAL ; M. Bruno LAZZARINI, DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER, DEAL ; Stephan LERIDER, DEAL ; Jean-Yves LAMBERT, DEAL ; M. Eric ABADIE, IFREMER ; M. Jean-Michel COTREBIL, CRPMEM ; M. Hugues FRANCIL, CRPMEM ; M. Emile AGOT, CRPMEM.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation PV du 29/03/2022
- Désignation d'un membre au bureau
- Désignation de membres à la commission technique
- Avis sur le projet d'extension de la réserve naturelle de la Caravelle
- Présentation de l'aire marine Waliwa à Sainte-Luce
- Point SDAGE/PDM
 - Présentation du bilan financier du PDM 2016-2021
 - Présentation de la plate-forme SDAGE 2022-2027
- Questions diverses

Approbation PV du 29/02/2022

M. MARIE-REINE annonce l'obtention du quorum à 14h35 et ouvre le sujet sur l'approbation du PV du 29 mars 2022.

M. MONTEZUME : J'ai vu que le SDAGE avait été adopté par nous et qu'il est maintenant inscrit au Journal officiel. En relisant ce compte rendu, je me rends compte que nous ne sommes pas forcément dans la même compréhension de la gestion de l'eau à la Martinique, particulièrement à travers le SDAGE.

Je lis dans ce PV qu'il ne concernerait finalement que l'exécution du bon état de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau (DCE).

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis de nombreuses années je demande à ce que le milieu aquatique, que ce soit la faune des mers et des rivières, soit étudié davantage. Quand je demande de le faire, je vois que cela n'est pas réalisé. Peut-être qu'ils se disent, que je réclame des choses qui ne sont pas dans leurs compétences.

Comme on ne le fait pas, je me dis que c'est peut-être parce que je suis toujours hors sujet, que les structures que nous avons sont simplement là pour gérer le bon état de l'eau et des milieux aux échéances de la DCE. Si c'est ça, président, nous avons une carence.

Je crois que si les Martiniquais s'approprient ce SDAGE, qui est excellent, on peut aller très loin. En tout cas ce que je demande c'est l'étude du milieu et notamment de la faune.

Le responsable des pêcheurs que tu es sait bien que les oursins noirs ont disparu de la Martinique. C'est un marqueur de la bonne qualité de l'eau. On n'a pas fait beaucoup d'études dessus, mais je peux avancer que près d'un rocher à Sainte Anne, il devrait y avoir une cinquantaine. Il n'y en a plus aucun et la faune a diminué de moitié.

Quand je demande ici que l'on étudie la reproduction de l'oursin blanc, je veux aussi parler du noir. Je veux aussi parler de la faune des rivières qui se reproduit en mer.

Il faut nous dire une fois pour toutes si la Martinique est dotée de structures capables d'étudier et de comprendre ce qui se passe dans l'eau et dans le milieu aquatique. Je suppose que tu vas faire réaliser une étude sur la disparition des oursins, à moins de les laisser disparaître de la Martinique sans rien faire.

Tu sais bien que jusqu'à maintenant, on incrimine le nautisme à la Martinique. C'est un nautisme sauvage. Il y a 15 000 bateaux immatriculés en Martinique, mais il y en a 35 000 qui viennent de l'extérieur.

Aux Îles Vierges britanniques et américaines, on vous met des scellés sur vos cuvettes de water. S'il y a autant de bateaux à la Martinique, c'est parce qu'on les refuse dans les autres îles. Nous sommes le dépotoir de la Caraïbe. On ne peut pas, président, faire comme si cela n'existait pas. Si ce que je dis n'est pas vrai, il faut le démentir et si c'est vrai, il faut faire quelque chose.

Je plaide en conclusion pour qu'on me rassure ici et lors du Conseil d'administration de l'ODE de vendredi : ce sont bien des instances qui prennent à bras le corps tous les problèmes de l'environnement, particulièrement ceux de l'eau et des milieux aquatiques.

M. MARIE-REINE met l'approbation du PV aux voix.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un membre au bureau

M. MARIE-REINE demande s'il y a un candidat au bureau du CEB.

M. MARIE-REINE constate qu'il n'y a pas de candidat.

Désignation de membres à la commission technique

M. MARIE-REINE passe à la désignation de membres de la commission technique.

M. MONTEZUME : J'ai fait une observation et des propositions sur la commission technique. Avant, au Comité de bassin, il y avait plusieurs commissions et quoiqu'on en dise, on y travaillait. J'étais dans la commission milieux et je pense qu'on a vraiment fait du bon travail. Cela a été supprimé au profit d'une commission technique qui s'est très peu réunie et dans laquelle on n'a pas beaucoup travaillé.

J'ai bien vu que lors du vote du SDAGE, beaucoup d'entre-nous on dit que ce n'était pas forcément en plénière que devait avoir lieu certaines discussions.

Je crois qu'il faut dynamiser les commissions. Je vois difficilement comment on peut faire autrement que ce que l'on fait ailleurs. Ailleurs, ce sont des commissions qui viennent enrichir le débat dans les assemblées plénières.

M. POUTIER : La commission technique est là pour étudier plus en détail les dossiers avant une présentation en CEB. Les débats sont assez limités en plénières puisqu'il y a de nombreux dossiers à faire passer. Dans une commission, on peut discuter plus longtemps.

En plénière ce serait les grandes conclusions des commissions qui devraient être présentées avec des propositions, s'il y a eu des idées fortes qui sont ressorties des réunions.

Avant il y avait plusieurs commissions avec des réunions plus ou moins fréquentes. À un moment, on a estimé qu'il était préférable d'en créer une unique en la réunissant de façon à pouvoir remplacer les différentes anciennes commissions. Normalement, il faudrait qu'il y ait des réunions plus fréquentes sachant que cela devra amener à des résultats aussi intéressants que des commissions thématiques.

M. MARIE-REINE : Elle est composée de combien de membres ?

M. POUTIER : Lors des discussions à sa création, il avait été décidé qu'on ne dépasserait pas 15 membres. Actuellement il y en a sept. Là, comme elle ne s'est pas réunie depuis un certain temps et que le CEB a été renouvelé, on avait proposé que l'on fasse un appel à candidatures pour voir s'il y avait des volontaires qui voulaient venir l'abonder et pouvoir la relancer.

M. MARIE-REINE : Je réitère la question, quels sont ceux qui veulent faire partie de la commission technique ?

M. MARIE-SAINTE : J'essaie de comprendre. On nous a envoyé un certain nombre de documents. L'un d'eux s'appelle « Grands principes de la commission technique ». Je l'ai lu et on indique déjà une composition.

Il est dit et je le lis : « Elle est composée de la présidente et de la vice-présidente » et on donne une liste de personnes, dont certaines sont encore dans la salle.

J'ai cru comprendre que cette commission existe déjà. Le document n'est pas clair et il semblerait que la commission mentionnée soit caduque. On nous envoie des documents. Je prends la peine de les étudier et je ne comprends pas ce qui nous est demandé.

M. MARIE-REINE : On s'est référé aux anciens documents. Aujourd'hui les choses sont plus libres, notamment dans la composition. On a qu'un maximum de 15 membre et il faut faire acte de candidature.

Suite à l'installation du CEB, une nouvelle commission technique doit être mise en place en tenant compte des recommandations de M. MONTEZUME, qui souhaite une commission plus active pour approfondir certains sujets.

M. MONTEZUME : Je crois que monsieur MARIE-SAINTE demande un peu plus d'information. Avant il y avait quatre commissions. Finalement, on a fait une commission technique qui a rassemblé tout le monde. Elle ne s'est pratiquement pas réunie. Autrement dit, le lieu de réflexion n'existe pratiquement pas. On arrive en plénière et les gens découvrent les dossiers. C'est pourquoi je plaide pour remettre en place les commissions.

M. MARIE-REINE : Pour répondre à M. MARIE-SAINTE, on ne se réfère pas au passé et on fait quelque chose de neuf. On met en place une seule commission technique qui doit normalement fonctionner au lieu dans avoir trois ou quatre.

Il faut que l'on puisse aller au fond des dossiers quand il y en a d'importants. C'est un peu à l'image des observations des uns et des autres. Aujourd'hui pour la commission on se donne une limite de 15 membres. Qui veut faire partie de la commission technique ?

M. MARIE-SAINTE : Tout ça, c'est très embrouillé.

M. MARIE-REINE : C'est embrouillé pour toi, mais pour moi c'est clair.

M. MARIE-SAINTE : J'ai demandé la parole. J'exige que lorsque je la demande on m'écoute.

La question est de savoir si les sujets qui viennent devant cette assemblée, que l'on peut appeler plénière, doivent être obligatoirement examinés en commission. C'est le cas dans un certain nombre d'assemblées.

J'ai lu ce qui est marqué dans cette fameuse fiche. Si je comprends bien, toutes les questions qui doivent être traitées ici et soumises à un vote doivent être au préalable soumises à la commission pour examen détaillé. Est-ce que c'est cela ?

S'agit-il de remettre en place une commission qui existe ? Un certain nombre de personnes sont encore présentes, d'autres ne sont plus là. J'entends les anciens dire qu'elle ne se réunissait jamais. À quoi ça sert de mettre en place une structure qui ne se réunit jamais ?

M. MARIE-REINE : La règle, c'est qu'on ne doit pas se baser sur les éléments du passé.

Le pire cas, c'est d'avoir une commission technique qui ne se réunit pas. Ce qu'on propose aujourd'hui va dans le sens de ce qui est demandé par tout le monde. Il faut qu'il y ait une commission technique qui enrichisse les débats.

Mme ADIN : Je souhaite rappeler que le secrétariat du CEB est assuré par les services de la DEAL. Les collègues administratifs de la DEAL doivent répondre au questionnement des membres qui sont bien légitimes. Je me permets, puisqu'il n'y a pas de prise de parole de la DEAL, d'apporter quelques éléments d'éclairage.

Sous l'ancienne mandature, la présidente, Marie-France TOUL a fait le constat d'un certain absentéisme. Il y avait les commissions "usages", "biodiversité", "milieux" et "communication". Elles avaient du mal à se réunir, car il y avait très peu personnes qui se rassemblaient. Au bout de deux ans, la présidente a proposé l'installation d'une commission technique réunissant 15 membres.

Cette décision a été actée par une délibération du CEB. La commission s'est réunie à plusieurs reprises et notamment avant chaque plénière. Il y avait une commission technique, le bureau du CEB et ensuite la plénière.

Cette commission a travaillé sur l'élaboration du chantier SDAGE et PDM. Il y aura bientôt un nouvel enjeu majeur avec l'état des lieux. Il y avait également un certain nombre de thèmes qui étaient apportés par des membres qui souhaitaient aller en profondeur sur des sujets techniques.

Voilà ce que je peux dire sur son fonctionnement. Je suis administrative et j'essaie d'apporter un éclairage au questionnement des membres. Je comprends que compte tenu de la nouvelle installation que les membres puissent décider, à savoir s'ils veulent reprendre ce fonctionnement ou s'ils veulent faire autrement.

M. MONTEZUME : Je veux bien que vous parliez de la dernière mandature, mais je vous parle d'avant. Il ne faut pas oublier que nous sommes au quatrième SDAGE. Le Comité de bassin a fonctionné pendant plus d'une dizaine d'années avec des commissions qui se réunissaient.

Pour te prendre un exemple, lors de la dernière plénière, on a présenté le sujet de la réouverture de la pêche en rivière. Cela fait 10 ans que nous réfléchissons à cette question avec l'ODE. Le pire serait de laisser les choses en l'état. On a pensé qu'aller de l'avant, c'est de faire une proposition de réouverture.

On avait le temps de réfléchir, de faire ou de ne pas faire. Vous avez vu comment on en a discuté la dernière fois. Ce n'est pas en séance plénière qu'il faut faire cela. Je pense qu'il faut le traiter en commissions, qu'elle soit technique ou thématique.

Nous avons un problème que je crois important, c'est celui du nautisme à la Martinique. Avec toutes les pollutions que nous avons actuellement dans la mer, il faudra bien en discuter. C'est un sujet complexe dans lequel il faut prendre le temps de réfléchir pour réellement sortir quelque chose qui soit valable.

Je veux bien que ce soit une commission technique ou plusieurs commissions thématiques. Il faut bien comprendre que ce sont le CEB et l'ODE qui réfléchissent à la politique de l'eau à la Martinique.

La population martiniquaise dit que nous ne faisons pas grand-chose. Si nous même nous avons peur de réunir des commissions pour réfléchir aux problèmes martiniquais, où va-t-on ?

Il faut dynamiser cela président. Je ne donne de leçon à personne, mais j'ai regardé les présents et les absents. Il y a beaucoup d'absents parmi les représentants de la CTM, je suis navré. Ils sont là pour gérer, ils l'ont dit au peuple. Je comprends qu'ils soient occupés par d'autres priorités, mais il faut agir.

M. MARIE-REINE : Ce que je veux dire c'est que nous sommes dans un système d'équité, que ce soit élus politiques, représentants de la profession ou scientifiques. Donc aujourd'hui la question est simple. Il y a une commission technique à faire avec jusqu'à 15 membres. Quels sont ceux qui sont candidats ?

M. MARIE-REINE liste les membres possibles :

M. DE GRANDMAISON,
M. MONTEZUME,
M. MARIE-SAINTE,
M. AGOT,
M. ROTSEN,
Mme ELISABETH,
M. THOUARD,
Mme BRASSY

Mme BRASSY : Je ne serais pas disponible pour la commission.

M. MARIE-SAINTE : Dans la note qui a été transmise il est dit que la présidente et la vice-présidente sont membres de droit. On évoque l'article sept du règlement intérieur. Est-ce que les nouveaux membres comme moi peuvent être rendus destinataires de ce règlement intérieur ? Il est de bon ton dans une structure lorsqu'il y a de nouveaux venus qu'on leur communique le règlement intérieur.

M. MARIE-REINE : Monsieur POUTIER, n'oubliez pas d'envoyer le règlement intérieur à tous les membres.

M. POUTIER acquiesce et lit l'article 7 du règlement intérieur.

M. MARIE-REINE met aux voix la composition de la commission technique.

La composition de la commission technique est approuvée à l'unanimité.

Avis sur le projet d'extension de la réserve naturelle de la Caravelle

Monsieur Stéphan LERIDER présente le projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la Caravelle.

M. COTREBIL : Je suis Jean-Michel COTREBIL, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique.

Monsieur LERIDER, vous souvenez-vous de moi ?

M. LERIDER : Tout à fait.

M. COTREBIL : Très bien, votre plan a été établi en sous-préfecture avec Emmanuel BAFFOUR.

M. BOUTRIN a validé la présence de l'association maritime trinitéenne dans le comité de gestion dès le départ. C'est mentionné dans mon PV.

J'ai rencontré Emmanuel RAOUL, Franck ROBINE, Michel PELLETIER, la sous-préfète, Nadine CHEVASSUS et vous-même.

Et aujourd'hui, vous exposez comme cela devant le président du Comité régional des pêches. Nous avons dit dans les trois réunions que nous voulions être associés et cela n'a pas été le cas. J'ai participé à des séances de travail en sous-préfecture, mais pas en comité de gestion.

Nous étions d'accord pour l'extension de la réserve, mais nous voulons participer au travail qui se fait dans celle-ci.

Qui mieux que moi, peut dire ce qu'il se passe dans la réserve de la Caravelle ? J'habite à côté et pendant le confinement, il y a eu jusqu'à 17 voiliers ancrés. J'étais un simple président d'association et j'ai dû appeler la sous-préfète afin de lui expliquer qu'il est anormal d'être en mouillage forain dans la zone.

Je l'ai dit et répété, il n'y a pas d'activité de pêche dans la zone. Quatre pêcheurs sont passés au tribunal et ils ont écopé de 45 000 € d'amendes. Sous prétexte que les pisquettes sont des poissons juvéniles selon un député, ce qui est inexact, un pêcheur a été sanctionné de 300 € d'amendes.

Quand je lis les documents, on nous dit que l'activité de pêche est interdite. S'il y a un cantonnement ou réserve, c'est parce que nos anciens l'ont approuvé.

J'ai été insulté par des professionnels touristiques qui étaient sur des voiliers.

Aujourd'hui, il y a des projets de zone de mouillage dans une réserve alors que la pêche n'a pas le droit de s'y exercer. Pendant le confinement, des bateaux étaient ancrés. Les occupants faisaient leur vaisselle, nageaient, plougeaient, pêchaient.

Messieurs-dames, la Caravelle est l'unique zone qui se régénère seule. Personne n'est en capacité de me dire comment les poissons y vivent et font leurs allées et venues.

Président, peut être que tout le monde pense que je suis énervé. Non ! Je parle à audible voix, c'est à dire fort et clair afin que vous puissiez tous entendre qu'il y'a maintenant un président et une jeune équipe au Comité régional des pêches.

Si vous souhaitez que la pêche meure en Martinique, ce n'est pas un problème. Président, tu es à la commission pêche. Il faut y multiplier un demi-million d'euros par 550 et nous avons fini avec ça.

Vous savez très bien que dans la baie du Trésor il y a les oursins. C'est un brouteur et une fois qu'il a mangé les herbiers, il n'y a plus d'oxygénation dans le fond et les coraux meurent. Il faut que ce soit de petits pêcheurs qui n'ont pas fait d'études qui vous le disent.

Je serai intransigeant et attentif, car les pêcheurs de Sainte-Marie, Trinité, Tartane, Beauséjour, Cité du bas, le Robert, le François et le Vauclin ont travaillé dans cette zone. Il faut que le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins soit associé à tous vos projets.

La DM, a fixé une limite de la pointe Cerisier jusqu'à la pointe de Caravelle en autorisant la pêche du poisson, mais interdisant le prélèvement des langoustes. Aujourd'hui les marins pêcheurs de Martinique ne prennent rien à ce niveau. En 30 ans nous n'avons pas été dans la baie. Nous faisons la police et sommes livrés à nous-mêmes.

Vous n'avez fait aucune réunion. Quand je vous ai remis les feuilles et le plan, vous m'avez dit « Elles sont trop chaudes ». Ne me dites pas non, monsieur LERIDER, car je ne vous ai pas oublié. Ce n'est pas normal que vous n'associiez pas la profession dans cette thématique. Écrivez-le sur votre PV, car je ne vais pas rigoler avec ça. Si vous désirez que les pêcheurs se rebellent, ne comptez pas sur moi pour intervenir. Si vous voulez mettre un pouvoir de police, ce doit être avec nous.

Je vais le dire honnêtement, je ne souhaite pas en tant que président d'association et du Comité régional des pêches que la réserve naturelle nationale devienne un trou à cyclone. C'est une nurserie pour nous.

Je suis remonté par rapport à ce qu'il se passe en Martinique. Même si j'ai été fraîchement élu, je me bats pour cette réserve. J'entends dire « Tu n'es pas un pêcheur » alors que cela fait 27 ans que je suis enrôlé. L'année prochaine j'aurai 50 ans et je ne laisserai rien passer mesdames et messieurs.

M. MONTEZUME : Sur le même sujet, le BRGM a pointé deux zones à la Martinique où l'on pourrait faire de la géothermie, c'est Petite Anse aux Anses d'Arlet et la montagne Pelée. À la montagne Pelée, il y'a un impluvium d'eau chaude à 300 degrés, mais également les sources chaudes du Prêcheur qui pourraient servir à faire de la balnéothérapie.

Des gens ou des groupes de personnes décident de faire. C'est intéressant, mais irresponsable. La Martinique est l'île la plus peuplée de la Caraïbe et sa population a besoin d'espace vital. Si vous mettez sous cloche les Pitons du Carbet et la montagne Pelée, où irons-nous respirer le bon air ?

Ces projets sont soutenus par des personnes qui ne réfléchissent pas et je pense que l'on aurait pu faire autrement. Je dis que cela procède de la même démarche, c'est-à-dire l'hypothèque de ce petit pays.

M. PALIN : Je suis adjoint au maire en charge de l'environnement et des risques majeurs sur le territoire de la Trinité. Depuis 1989, nous essayons de tout mettre en œuvre pour protéger cette réserve. Comme M. COTREBIL l'a dit, c'est une nurserie avec un écosystème riche. À travers les diverses études qui ont été menées par Impact mer ou dans le cadre de Madibenthos, nous et la population avons compris qu'il fallait protéger cette zone.

En 1989, une grosse opération a été menée avec les marins pêcheurs et la population. En effet, des poissons étaient emprisonnés à cause de casiers et filets abandonnés. Un nettoyage de fond a été effectué. Les choses ont évolué. On pensait que le décret serait pris, car on y avait travaillé avec la DIREN et on a constaté qu'il y'avait un cantonnement.

Pour la prise en compte de cette opération de protection, M. le maire a organisé deux réunions.

La première s'est tenue au bourg de la Trinité, à la maison de la culture avec tous les marins pêcheurs de la Crique, Cosmy, Autre Bord et Bac. Unanimement, il a été demandé que la zone soit protégée. Elle devait être fermée pour les marins pêcheurs et surtout pour les braconniers. Trois semaines plus tard, nous avons fait une réunion avec les marins pêcheurs de Tartane. Une fois de plus, il a été demandé qu'elle soit fermée. Ce dossier a été présenté en conseil municipal. Nous avons émis un avis favorable pour que la zone soit protégée par une réserve naturelle.

Voilà ce que j'avais à dire. J'ai participé en sous-préfecture aux réunions et il était convenu qu'on puisse associer aussi les marins pêcheurs. C'est une affaire qui concerne tout le monde. Un comité de gestion existe et il faut que tout le monde puisse donner son avis.

Pour conclure, nous souhaitons que cette zone soit protégée. C'est une nurserie et il faut que ça puisse enrichir et améliorer l'empoissonnement de toute la côte. C'est la position du conseil municipal et ma position en tant que membre au CEB.

Mme ELISABETH : Je suis membre de l' ASSAUPAMAR et j'aimerais, monsieur le président, apporter les observations de l'association.

Concernant l'enquête publique, l'ASSAUPAMAR relève que la durée de l'enquête n'est que de 15 jours. Cela paraît insuffisant pour permettre au public d'être complètement informé sur les enjeux et conséquences de ce projet, pour ensuite pouvoir apporter des observations et propositions utiles dans le respect de la démocratie participative prévue à la charte de l'environnement annexée à la Constitution française.

Cependant, l'ASSAUPAMAR se réjouit que le projet prévoit d'étendre le périmètre de la réserve maritime et de mettre en œuvre une zone de protection renforcée. Cela permettra de protéger la baie du Trésor qui constitue un patrimoine environnemental remarquable et cher au cœur des Martiniquais.

Toutefois, l'enjeu majeur de la réserve de la presqu'île de la Caravelle est le moqueur gorge blanche et l'avifaune. Le moyen principal est la lutte contre la fragmentation et la disparition des forêts qui sont généralement considérées comme étant des facteurs majeurs du déclin des populations aviaires. Cela est scandaleusement absent du projet soumis à enquête publique.

L'ASSAUPAMAR déplore que le projet renonce à toute extension terrestre et qu'il renvoie à l'obtention de conditions plus favorables sans préciser les délais, les conditions et les mesures entreprises pour l'efficacité de celles-ci. En cela, le projet manque manifestement d'ambition et pourrait s'apparenter à un rachat en rase campagne devant les intérêts privés, en particulier pour les extensions d'urbanismes radicalement illégales de la pointe Ferré, sur la parcelle H213 notamment.

C'est pour ces conditions que l'association regrette d'émettre un avis défavorable pour ce projet qui leur paraît très insuffisant.

M. MARIE SAINTE : J'ai lu avec intérêt les documents qui nous ont été adressés, en particulier le projet d'arrêté. J'ai écouté avec attention ce que le représentant du Comité régional des pêches nous a dit, je n'ai pas tout bien compris, car il s'est exprimé avec beaucoup d'ardeur, mais j'ai essayé.

La pêche étant interdite, la volonté municipale souhaite une protection renforcée, c'est une nurserie. Par contre, je ne comprends pas dans le projet d'arrêté :

- 1) Pourquoi sont autorisés la circulation nautique et le mouillage de bateau ?
- 2) Pourquoi est autorisé le stationnement de jour au fond de la baie ?
- 3) Pourquoi sont autorisés le mouillage et stationnement ?

Plusieurs maires se sont plaints des mouillages anarchiques dans différentes baies. Dans certaines zones, nous n'arrivons plus à circuler et les marins pêcheurs n'arrivent plus à s'enner. Si l'on veut protéger la baie du Trésor, il faut y interdire toutes les activités.

Il semblerait que l'on crée des privilèges et les marins pêcheurs sont contre cela. Les pêcheurs sont favorables à la réserve, mais pourquoi les voiliers y sont ?

La réserve au niveau terrestre existe déjà et ne fait pas partie de l'extension. Un problème s'est déjà présenté à moi, c'est celui de la traversée par une route départementale dite RD2. Si des

travaux doivent être effectués, une demande d'autorisation doit-elle être faite au préfet ? En effet, la route est défoncée et en lisant le projet d'arrêté, j'ai découvert que tous les travaux publics dans la zone sont soumis à autorisation.

M. LERIDER : Tout d'abord, monsieur COTREBIL je me souviens très bien de vous et de nos échanges. Je le signale et le souligne, ce n'est pas monsieur LERIDER qui porte le projet. Il y a plusieurs instances concernées, notamment le Parc naturel régional.

Lorsque vous dites " la nature se régénère elle-même", nous sommes d'accord. Cependant, la nature a besoin des Hommes pour gérer les activités sur zone et à l'heure actuelle c'est la problématique.

Lors de la dernière réunion avec le sous-préfet, il vous a été indiqué qu'à l'issue de la procédure de classement de l'extension en réserve naturelle nationale, vous seriez intégré dans le comité consultatif qui est amené à se prononcer sur le plan de gestion et sur toutes les activités qui ont lieu sur zone, pour la partie marine vous concernant. Je travaille sur ce projet que vous n'avez pas encore vu, puisque la partie marine n'existe pas.

Le syndicat et l'association sont prévus. C'est un collège qui doit être équilibré vis-à-vis des autres collèges constituant ce comité. Lors de la consultation, vous vous êtes exprimé sur via ATV en disant : "Nous avons gagné et réussi à retirer la bande de 50 m du Nord".

Effectivement, vous connaissez la mer et l'aspect "pêche". Cependant, nous essayons de composer avec différents partis. La zone marine n'appartient pas qu'aux pêcheurs et nous sommes obligés de consulter tout le monde. Elle s'est faite avec vous pêcheurs et cela s'est traduit par la réduction considérable de la zone protégée. À la fin de cette réunion avec le sous-préfet, nous avons acté la zone de la baie du Trésor.

Ensuite, vous avez pointé du doigt les voiliers qui font du n'importe quoi. Des pêcheurs et des riverains les ont dénoncés. Néanmoins, à ce jour, il n'y a aucun gestionnaire sur site qui puisse intervenir et faire respecter la réglementation qui existe déjà.

Elle prévoit déjà cette zone à gauche, qui est une protection renforcée dans le cadre du cantonnement, mais aussi la circulation des bateaux de plaisanciers. Ces plaisanciers ne doivent pas pêcher, mais en l'absence d'équipe de surveillance sur place, personne ne peut le contrôler.

À présent, je vais essayer de répondre à l'ASSAUPAMAR. Pour votre information, les forêts en continuité de la réserve sont les parties boisées de Morne Pavillon et de Pointe Rouge. De par la présence des moqueurs, elles sont classées en APB (Arrêté de protection de biotope) depuis 2016, ce qui représente une forte protection.

Notre ambition était d'aller sur cette zone marine. On aurait aimé en faire plus. Nous échangeons et discutons, nous ne souhaitons pas être en opposition avec les pêcheurs, premiers acteurs sur ce site. Ce sont des alliés, notamment des gardiens, et du Parc naturel régional qui est gestionnaire.

Ensuite, pour répondre à monsieur MARIE-SAINTE, le mouillage est autorisé, mais rien ne le matérialise et il n'y a pas de contrôle. Au risque de choquer certain, on peut avoir sur site un mouillage géré de façon correcte et écologique.

L'activité de pêche sur ce site est interdite pour des raisons de régénération. Les plaisanciers ne devraient pas y pêcher, mais en l'absence de contrôle et de gestion, c'est l'anarchie et nous souhaitons que cela cesse.

Pour la question relative à la RD2, oui, il faut une autorisation. Effectivement, les démarches administratives sont fastidieuses et vous connaissez les procédures. La RD2 appartient bien à la CTM, mais cette protection demande l'autorisation du préfet. Ce site étant un espace classé, une autorisation ministérielle est nécessaire selon les travaux.

M. DE GRANDMAISON : On fait beaucoup de réserves que personne ne respecte. Quels sont les moyens qui sont dédiés à leur surveillance ? Cela soulève des frustrations.

Mr MONTEZUME : Monsieur le Président, qui décide des mouillages ? En Martinique les gens mouillent où ils veulent. Je sais bien qu'un bateau arrivant en Martinique a le droit de s'immobiliser durant 48 h, mais qui décide du nombre des arrivées ?

Par exemple à Saint-Pierre et au Carbet, il est prévu 300 bateaux supplémentaires. Qui décide de cela, le maire ou le préfet ? Si c'est le préfet, les Martiniquais sont en droit de demander la révision de cette question à leurs députés.

M. LOUIS-JEAN : Je suis conservateur d'espace naturel protégé et j'ai notamment en charge la gestion des réserves naturelles. Je souhaitais faire un retour d'expérience, notamment sur la Caravelle et la baie du Trésor.

En tant que gestionnaire de la réserve naturelle sur le territoire terrestre, nous avons à cœur de faire respecter la réglementation afin qu'elle puisse jouer son rôle. Sur cette zone, nous n'avons pas le droit d'agir sur le milieu marin, car ce n'est pas une réserve naturelle. Malgré cela, les gardiens font l'effort d'agir sur tout le tour du littoral de la baie du Trésor.

N'ayant pas de moyen nautique ni de prérogatives, nos capacités d'action sont restreintes. Face aux problèmes de mouillages et de plaisanciers à l'intérieur de la baie, nous faisons des rappels à la réglementation. Nous souhaiterions faire davantage, mais le seul moyen serait le classement en réserve avec comme gestionnaire le Parc naturel régional ou un autre organisme.

M. COTREBIL : Je suis un habitué de la zone et pendant la campagne des oursins, un de vos employés M. ALEXANDRINE, était sur un scooter des mers et a transmis le numéro et le nom du bateau de l'un des pêcheurs. Ce dernier est passé au tribunal.

Je reviens à monsieur LERIDER, car si à l'issue de cette réunion j'avais été informé de quelque chose, je m'en souviendrais. C'est difficile d'entendre de tel propos de votre part, mais je vais toujours rester sur ce que j'ai dit : le cantonnement de pêche est un outil de gestion, la réserve n'est pas un aquarium ni un cimetière à poissons.

Maintenant, je vais revenir sur le moqueur à gorge blanche et je vais vous faire rigoler. À la Trinité on trouve le plus grand nombre de compétitions de trail nocturne et diurne et tout le monde y marche. De plus il était indiqué que le vrombissement des moteurs chassait le moqueur à gorge blanche. Des gens se sont permis de dire aux marins pêcheurs « partez à la rame et mettez le moteur dans la passe ».

C'est pour cela qu'il faut être clair sur les décisions que nous allons prendre pour cette réserve. Le mouillage doit y être interdit. Si ça l'est pour le marin pêcheur, ça doit l'être pour tout le monde.

Il doit y avoir concertation si des décisions sont prises aujourd'hui, Nous n'allons pas multiplier les comités de pilotage. Il y a de l'attente au niveau de la population, mais aussi au niveau des professionnels.

Président, les professionnels attendent votre décision concernant la Caravelle. Cela fait 30 ans que les pêcheurs n'y vont pas, qu'ils n'y coupent pas des bois de nasse, qu'ils préservent la zone. Mais aujourd'hui, si l'activité nautique est en buvette gratuite, nous allons y aller. S'il faut faire une réglementation, il n'y a pas de problème, mais pas sans nous.

M. MARIE-REINE : Le projet est porté par le Parc naturel régional. Il est présenté ici pour un avis et pour faire remonter un certain nombre d'observations. L'avis que l'on doit donner est hors délai puisqu'il devait être remis dans les trois mois. Aujourd'hui, ce n'est pas le CEB qui prend des décisions.

Il faut que le Parc naturel régional, les porteurs de projet, les services de l'État entendent les revendications. Personnellement, j'ai toujours trouvé qu'il y avait une forme d'hypocrisie avec ces protections.

FRANCIL, comment appelle-t-on ces zones ?

M. FRANCIL (CRPMEM) : Air marine protégée polluée soit AMPP.

M. MARIE-REINE : Il n'y a pas de cantonnement, mais un arrêté d'interdiction de pêche due à la chlordécone. Les informations sont erronées, monsieur LERIDER.

M. LERIDER : Sans vouloir vous couper, le dernier document en date que j'ai en ma possession est bien cet arrêté de cantonnement de 1999.

M. MARIE-REINE : Premièrement, l'arrêté supérieur est lié à la pollution par la chlordécone dans la zone. Je tiens à vous préciser que le renouvellement de celui-ci n'a pas eu lieu.

Deuxièmement, le mot "réserve nationale" me gêne. Antérieurement nous avons eu l'expérience avec l'îlet Wahou à Sainte-Anne. Comme il y avait des oursins autour, il a fallu faire une demande d'autorisation. J'étais président du Comité régional et j'ai demandé celle-ci au Parc naturel. Cependant, il fallait solliciter une instance nationale et nous n'avons eu aucun retour.

Sans réponse au bout de deux mois, des pêcheurs ont pensé qu'il y avait un avis favorable tacite et y sont allés. De nombreux collègues y ont été verbalisés. De ce fait, je comprends qu'il y ait un problème avec le mot « national ».

Cette zone fait partie des 33 % des zones polluées intégrées dans l'AMPP. Jusqu'à récemment, on croyait que la chlordécone était diffusée dans le milieu marin par les sédiments. Lors d'une expérience sur les sargasses, on a découvert que le chlordécone se trouvait également dans l'eau des embouchures. Du jour au lendemain, on a dit au professionnel de ne pas pêcher dans ces zones. Pour certaines d'entre elles, comme monsieur MARIE SAINTE l'a dit, il fallait demander une autorisation nationale.

Comme le disent les collègues, nous voulons tous qu'il y ait une réserve. Les pêcheurs ont été des visionnaires. Bien avant la métropole, la Martinique a créé les cantonnements. Certains nous pointent du doigt pour la taille des mailles. Elles sont plus grandes maintenant et nous n'avons plus de filets à trois nappes comme en Guadeloupe. On est sur une pêche sélective et non industrielle.

Sur proposition des pêcheurs, on souhaite faire une réserve, mais les mouillages sont autorisés. C'est de l'hypocrisie. Il n'y a pas de cadrage autour des zones de mouillage et la question de monsieur MONTEZUME est pertinente : qui donne les autorisations ?

Nous savons que les mouillages forains sont autorisés dans le cadre d'une convention internationale. Lorsqu'on lève une ancre, elle se déplace et ne se remet pas au même endroit. Les 24 h/48 h peuvent être ad vitam aeternam.

Honnêtement, ça fait depuis 2007 qu'il y a un AMPP. On a fait une réserve quasiment de Grande-Rivière jusqu'au François. Personne n'est capable de nous dire ce qu'il se passe dans cette zone. On a des espèces envahissantes comme le poisson-lion. Auparavant, nous prenions 4kg, maintenant cela va jusqu'à 30 kg et jusqu'à 120 m de profondeur, soit plus qu'avant.

Nos voisins ont fait des politiques d'exterminations des espèces envahissantes, comme le poisson-lion. Nous nous avons une grande réserve avec les 33% d'aire polluée à la Martinique et on ne sait pas s'il y a un effet réserve. Depuis 2007 peut-être que les poissons sont devenus énormes.

Je vois que monsieur THOUARD qui va nous dire : "Non, on a fait quand même un peu de travail". Je ne vous incrimine pas, mais il faut des moyens. Aucun effort n'est fait aujourd'hui.

On demande à une catégorie de professionnel de faire des efforts, mais on autorise n'importe quoi. Nous avons tous rencontré des problèmes de mouillage. Tous les maires qui ont eu à gérer ces problématiques rencontrent des difficultés. Donc s'il y a un élément fort à faire remonter, c'est qu'il faut mettre en place des forces policières afin d'empêcher les mouillages sauvages.

Même si des arrêtés sont mis en place pour les mouillages, ils sont durs à faire respecter. J'ai devant moi le maire des Trois îlets. Lorsqu'il essaie de faire la police, c'est compliqué.

Nous n'avons pas d'avis, mais des arguments à faire remonter. Parmi eux, le problème d'équité.

Je soumets le terme "national" à la discussion. Dans le caractère régional, nous pouvons décider de faire des modifications, des extensions, des réductions. Mais à l'échelle supérieure, il est difficile d'agir. Chaque fois que l'on perd l'autorité de gestion d'un endroit, c'est un petit bout du territoire qui disparaît. Ce n'est plus de notre compétence même si le PNRM (Parc naturel régional de Martinique) porte le dossier.

Nous avons eu un exemple lorsqu'on a demandé l'ouverture pour la pêche aux oursins, alors que celui-ci avait un effet néfaste pour les îlets, car en abondance, ils mangent tous les herbiers. Dois-je rappeler que les herbiers profitent aux juvéniles ?

M. MONTEZUME : Tu sais très bien comme nous tous que le PNRM ne va rien pouvoir faire.

La question que je voulais te poser en tant que président est : « Y a-t-il un règlement ou une loi qui t'empêche d'écrire au préfet en notre nom pour lui dire qu'il doit interdire le mouillage des bateaux à cet endroit ? »

Il me semble que nous avons des arguments massue. Si l'on a peur de le lui dire pour une réserve, comment allons-nous faire pour lui parler de Saint-Pierre et du Carbet ? Si tu n'as pas de contraintes qui t'en empêchent, je te propose de le faire.

M. MARIE-REINE : Je vais te rassurer, nous devons transmettre un relevé d'observations des membres. Nous allons faire remonter la nature des débats.

Hier j'ai entendu dire dans une commission sargasse que si on a de l'argent on n'aura pas de nuisance, et le contraire si ce ne sera pas le cas. On vit dans un pays où l'État doit garantir une forme d'équité entre nous tous.

M. MONTEZUME : Qui vient en accoster en Martinique ? Les Français et les Européens constituent la grande majorité.

M. MARIE-REINE : Je ne souhaite pas aborder le lourd débat des mouillages. Je tiens à te préciser qu'une date avait été fixée le 8 juin concernant ce sujet. On attendait un retour des maires concernés et très peu l'ont fait. Au mois d'octobre, le sujet sera de nouveau mis en discussion lors d'un séminaire.

Mme MOREAU : Je voulais juste partager avec vous l'avis donné et les observations faites par le Conservatoire du littoral sur le projet d'extension en mer de la réserve naturelle. Pour toutes les raisons évoquées et tous les enjeux présentés par le maire et le gestionnaire, nous avons émis un avis favorable. Selon nous, il est important que le gestionnaire puisse étendre son périmètre d'intervention sur la partie marine afin de réduire les problématiques rencontrées sur cette zone.

La représentante de l'ASSAUPAMAR avait souhaité une politique plus ambitieuse de protection sur la partie terrestre. Sachez qu'en 2014, le Conservatoire du littoral a obtenu un avis favorable de la commune de la Trinité afin de créer une zone de préemption dans le secteur du Morne Pavillon. Cela nous a permis de mener une politique foncière dynamique, par l'achat de terrains en extension de l'actuelle réserve faisant partie de notre propriété foncière.

Dans les observations faites, nous avons signalé qu'il serait pertinent d'étendre le périmètre de la réserve de la Caravelle sur ce périmètre foncier.

M. LERIDÈRE : Monsieur DE GRANDMAISON, sachez que pour les réserves nationales, il y a des dotations annuelles dédiées selon la surface. Cela pourrait permettre au Parc naturel d'adapter son effectif relatif à la surveillance de la zone, et demander des investissements ponctuels.

Concernant le choix d'un outil de protection dit « national », sur lequel nous ne sommes pas tous d'accord, la partie terrestre est déjà en réserve nationale. Si nous changeons d'outil, les actuels gestionnaires ne pourront plus intervenir. Actuellement, nous sommes dans une logique continuité sur cette partie marine et terrestre.

Vous dites qu'il n'y a pas d'étude ni de suivi sur ce qu'il se passe. L'avantage d'être classé en réserve, c'est que le gestionnaire pourra proposer des études menées par des prestataires avec l'accord des pêcheurs. En effet, les pêcheurs seront membres du comité de consultation. Nous n'avons aucune connaissance de cette zone, mis à part qu'elle s'autorégénère. De ce fait, différents sujets pourront être financés, suivis et accompagnés par l'ensemble des acteurs.

M MARIE-SAINTE : Nous sommes réunis pour donner un avis sur un projet comportant un arrêté. J'observe que le délai qui était imparti pour donner l'avis est dépassé. Le courrier du préfet est du 16 février 2022 et nous avons trois mois pour répondre.

Il faut que nous prenions l'habitude de donner notre avis dans les délais. Quand on publie au Journal officiel de la République française les textes ou les lois, on écrit « Vu la saisine ». C'est-à-dire, on nous écrit, mais on ne met pas vu l'avis parce que nous prenons trop de temps pour donner notre avis.

Il faudrait que le CEB ne suive pas ces mauvais exemples qu'on donne ailleurs et qu'après on constate que ce qui nous est proposé ne nous convient pas.

Je suis tout à fait solidaire du président quand il dit « Pourquoi une réserve naturelle nationale ? ». Nous sommes à la veille d'un congrès que l'assemblée de la CTM va convoquer. Le but, c'est de se mettre d'accord pour réclamer des compétences nouvelles, en particulier dans le domaine de la mer.

C'est la troisième fois que je viens au CEB et à chaque fois, la question du mouillage anarchique dans les baies et les anses est abordée. Les maires concernés se plaignent avec leur population. J'ai entendu les plaintes des maires de Sainte-Anne, des Anses d'Arlet et du Marin et je parle sous le contrôle du maire des Trois Îlets.

Que disent les services de l'État ? « Nous n'avons pas les moyens. ». On prend des textes et on n'a pas les moyens de contrôler.

Encore une fois, on vient nous proposer une réserve nationale. J'ai posé exprès la question de la route départementale 2 et je vous remercie de m'avoir informé. Pour boucher un nid de poule, il faut demander une autorisation au ministre parce que c'est une réserve nationale.

Voilà l'aberration dans laquelle on est. J'ai bien entendu que les professionnels et beaucoup de ceux qui se sont exprimés sont contre le mouillage anarchique. M. LERIDER nous dit que le mouillage est autorisé. Les représentants s'exprimant au nom de la population disent « Il ne faut pas qu'il y ait de mouillage dans cette réserve que l'on veut protéger au maximum ». Nous constatons que la décision dépend d'un ministre.

Je profite de cette tribune pour m'indigner. Il faut que nous mettions cela dans notre avis qui malheureusement arrive tardivement. On n'est pas d'accord que ce soit une réserve nationale. C'est nous qui subissons les conséquences des mouillages anarchiques et la décision sera prise par des gens qui sont à 7 000 km. Vous avez vu dans quelle considération nous sommes. Il n'y a même plus de ministère des outre-mer de plein exercice.

Je propose que l'on donne un avis négatif sur le fait que ce soit une réserve nationale, même si cela existe depuis 1996. Ce qui a été fait cette année-là peut être défait en 2022. Et en plus, je pense qu'il faut dire que nous ne sommes pas d'accord avec le mouillage dans la baie du Trésor.

M. MARIE-REINE : Il faut mettre aux voix. J'espère que toutes les observations ont été notées. Dans la délibération que l'on transmettra à M. le Préfet, il faut qu'il y ait les observations de tout le monde.

Sur la réserve naturelle, on n'est pas à six mois près. On avait un calendrier 2022 chargé avec les élections présidentielles, législatives ou professionnelles. Lorsque l'on envoie des demandes

d'avis à des gens qui sont engagés dans des élections politiques ou professionnelles, il n'y a pas d'honnêteté. Le projet a été initié depuis 2016. On aurait pu faire la demande en fin d'année, au moment où il n'y a pas d'enjeux politiques ou professionnels. La précipitation dessert tout le monde.

On a eu le cas sur l'îlet Ramier des Trois Îlets où il y a un cantonnement de pêches. C'est l'un des rares toujours en vigueur. Il fallait faire vite et dans la rédaction de l'arrêté le renouvellement à l'échéance n'a pas été écrit. Aujourd'hui on se retrouve sur cet îlet avec un cantonnement où les professionnels ne peuvent plus agir sur l'outil qu'ils ont eu même mis en place. Le cantonnement n'est même pas soumis à renouvellement, même si on peut faire des ouvertures de pêches expérimentales.

Dans l'îlet Ramier aujourd'hui, il y a une forte densité de mouillage. Parmi ceux qui y sont, il y a des agents de l'OFB (Office français de la biodiversité) et de la police de l'eau. Nous sommes dans une forme d'hypocrisie. Je ne comprends pas les délais très courts de mise en place qui ont été utilisés.

J'ai bien compris que l'intérêt d'une réserve nationale, c'est l'argent. Je veux rappeler aussi que souvent, quand on a donné le pouvoir et l'argent à certains, ce sont les pêcheurs que l'on est venu contrôler. Je suis pêcheur et je ne peux pas être contre mon métier. Je vois beaucoup d'injustice.

Quand on parle de moyen, souvent on demande simplement à mettre des balisages. Nous avons eu le problème à la réserve régionale du Prêcheur. Sur l'îlet Ramier chaque année on renouvelle les demandes de balisage pour qu'il n'y ait pas de conflit d'usage. Souvent on a des collègues qui se font attraper, car ils n'ont pas cette expérience que nous avons. On les verbalise parce qu'ils sont à la limite. Ils ont mis leurs nasses là où il faut, mais il y a le courant.

M. ROTSEN : Nous avons des échanges à enjeux pour notre territoire qui sont importants. Je voudrais savoir pourquoi il y a une partition dans la baie du Trésor. Il y a une partie nurserie et on comprend pourquoi, mais il y en a une autre pour le mouillage.

M. LERIDER : Monsieur MONTEZUME parlait de mise sous cloche. Il y a une volonté de laisser cette partie droite accessible, pour pouvoir y entrer, faire de la plongée et voir la biodiversité.

C'est une conciliation entre la mise sous cloche à gauche et la possibilité de visiter, mais sans dégrader pour autant la partie de droite. C'est comme dans la partie terrestre, on peut y déambuler sans sortir des sentiers pédestres prédéfinis et voir de magnifiques paysages. Le paysage, la biodiversité appartient à tous. Il ne peut à mon sens être réservé à une partie de la population pour ne pas faire du clientélisme.

Mme GOLA de MONCHY : Je voudrais savoir pourquoi il y a un angle dans la ligne qui se trouve dans la baie du Trésor.

M. LERIDER : On est reparti de l'ancien zonage qui était prédéfini dans le cadre de l'arrêté de circulation.

M. COTREBIL : On était en période d'élections présidentielles, législatives et professionnelles. Aujourd'hui, j'ai reçu des documents qui sont déjà signés depuis février 2022. Cela me fait mal de voir que depuis cette date, il y a des décisions qui ont déjà été prises avec des avis favorables.

Quand j'entends Mme MOREAU dire que le Conservatoire du littoral a donné un avis favorable, je soutiens qu'il n'y a pas eu de concertation avec la profession et ça me désole. C'est pour cela que je suis monté au créneau. C'est dommage que l'on n'associe pas les professionnels.

Vous étiez ancien président du Comité régional des pêches. Vous avez vu ce qui s'est passé et le bilan. On est passé de 1200 à 550 pêcheurs. Dans les 550, il y a 130 armements qui sont tenus par des retraités qui sont actifs. Il reste 420 pêcheurs.

Vous avez à côté de moi un aquaculteur, monsieur Émile AGOT qui a perdu tout son cheptel soit sept tonnes de poissons. Comment fera-t-il pour se relever ? On n'entend personne.

Aujourd'hui il faut parler de tout. Les sargasses, c'est important. Il y a des maires qui ne viennent pas aux réunions. Ils devraient y être puisque ce sont les premiers magistrats des villes.

M. RENE-CORAIL : J'essaie dans la mesure de mes possibilités d'être présent partout où je suis désigné et où je m'engage à participer. J'ai toujours été là pour pouvoir présenter ce que nous les maires subissons. Je représente aussi l'Espace sud, où on met en exergue les problèmes de l'eau, de l'assainissement. J'en ai beaucoup parlé en CEB et au Conseil national de l'eau.

En ce moment, il y a des problèmes dans nos mornes, où les populations n'ont pas d'eau. Il y a de plus en plus de construction dans les hauteurs. Les réservoirs qui y sont, c'est-à-dire 300 ou 500 m³, sont ceux qui ont été construits il y a longtemps. Je ne vois pas comment vous pouvez alimenter aujourd'hui 1000 habitants quand vous aviez hier une dizaine ou une trentaine d'habitations. Voici les difficultés qui se posent à nous aujourd'hui et il faut beaucoup de temps pour pouvoir réaliser ce que nous voulons faire.

Entre 1989 et 1992, une station de 15 000 Equivalent-Habitant a pu être construite, car la commune des Trois Îlets a bénéficié d'un sous-préfet qui partait à la retraite. Il a réuni l'ensemble des services de l'État et les a tous fait signer à la mairie des Trois Îlets. J'ai pu construire une station d'épuration avec un arrêté préfectoral, alors qu'avec un arrêté national cela aurait été impossible.

Elle était nécessaire puisque la qualité des eaux de baignade de l'Anse-à-l'Ane, de l'Anse Mitan et de la Pointe du bout était très dégradée. En trois ans on a pu la construire et la mettre en eau. En 1996, le bourg des Trois Îlets et l'Anse à l'âne étaient raccordés à cette station.

Aujourd'hui pour pouvoir mettre, ne serait-ce qu'un petit ponton à la marina, il me faut des années. Il y a beaucoup plus de réglementation. La population martiniquaise ne sait pas tout cela.

Je veux effectivement mettre une zone de mouillage organisée. J'ai fait des études avec la Chambre de commerce et bénéficié de différents fonds. Brusquement la population martiniquaise s'est soulevée contre ces bateaux qui arrivent. Hier, lorsque la commune des Trois Îlets prenait ses fonds pour pouvoir mener des actions en faveur du tourisme, c'était « Que faites-vous, monsieur le maire ? Nous avons d'autres besoins ».

Souvent on me rétorque qu'il n'y a pas de mairie flambant neuve aux Trois Îlets. Oui, mais il y a une station d'épuration. C'est à cela que nous sommes confrontés. Il ne suffit pas de dire que les maires sont absents.

Aujourd'hui le CEB s'est réuni une après-midi et c'est l'une des rares fois que cela s'est passé. Je vois énormément de monde. À l'époque c'était un problème d'obtenir le quorum.

J'étais dans une commission technique. Nous avons avec MONTEZUME tenu ces réunions. Après les résultats ont été très difficiles à faire voter en CEB alors que c'est ce que nous souhaitions.

Maintenant pour la réserve naturelle, je suis favorable à ce que le Parc naturel régional gère cette partie et que ce ne soit pas un parc national. C'est très contraignant d'écrire aux ministères alors que se sont les énarques qui décident avant que les ministres ne signent quoique ce soit.

Cela ne m'étonne pas que pour l'îlet de Saint Anne vous n'avez pas reçu d'autorisation de pêcher. Il est difficile pour un énarque qui est né sur le territoire parisien de faire un arrêté d'autorisation de pêche.

La Guadeloupe a tendance à avoir des réserves nationales, car cela permet d'avoir des financements nationaux. Lorsque l'on a dit qu'on ne voulait pas du national, M. LERIDER a souligné l'inconvénient. Il faut que je trouve les moyens financiers pour le PNRM.

Au niveau du congrès, on essaiera de voir comment on peut modifier les choses. Ce n'est pas parce que c'est une réserve nationale que le Parc régional ne pourrait pas avoir les moyens nécessaires pour pouvoir gérer cette zone.

Aujourd'hui au nom des maires et des présidents des communautés d'agglomération, nous sommes favorables à ce qu'il y ait cette réserve et d'autres. Nous Martiniquais, nous devons les respecter, mais que ceux qui nous visitent doivent aussi le faire. Il ne faut pas qu'il y ait de mouillage et de bateau dans cette baie.

Monsieur MONTEZUME demande à l'ODE ce qu'il fait avec les redevances qu'il récupère. Il faut pouvoir faire des études sur les oursins. Il n'y en a pas suffisamment et en plus l'eau est polluée. Il est aussi nécessaire que l'ODE, en essayant d'avoir des fonds de l'OFB, puisse analyser l'évolution de cette zone.

Nous les maires, nous sommes de plus en plus favorables pour qu'il y ait des réserves, comme veut le faire le Conservatoire du littoral. Vous voulez acheter les alentours, pourquoi pas ? Acheter des élevages ne veut pas dire qu'on les supprime. Il faut que tout soit acheté pour que cela ne soit pas morcelé et qu'il n'y ait plus d'habitation.

Mme GOLA de MONCHY : En vous écoutant les uns les autres, je vois que le sujet du mouillage est important. Je vous ai vraiment entendu et je crois qu'il y a vraiment besoin d'une réflexion supplémentaire. Il faut revoir cela à vos niveaux et à la DEAL.

M. LERIDER : Je tiens à préciser que dans le projet de décret, il est bien mentionné le mouillage et les règles des conditions du mouillage. Il est également écrit qu'un arrêté préfectoral viendra réglementer ce mouillage en termes de fréquentation, de nombre de bouées et d'autres aspects. Tout ce qui est mouillage est géré par la Direction de la mer (DM).

M. MARIE-REINE : Monsieur LERIDER, dans toutes les instances où on a été, toutes les observations émises par les élus et les professionnels ont demandé que l'on n'écrive « pas de mouillage ».

M. LERIDER : En l'état, c'était indiqué de façon pas trop précise pour que localement un arrêté préfectoral puisse fixer cela. Les pêcheurs auront le droit de dire ce qu'ils veulent. Il ne faut pas simplement interdire.

M. MARIE-REINE : Depuis 2016, les pêcheurs vous disent qu'il ne doit pas y avoir de mouillage. Les élus font remonter des remarques qui sont quand même judicieuses.

M. DE GRANDMAISON : Comme on n'est pas en accord avec ce qui est proposé, est-ce qu'on peut simplement écrire trois lignes et voter sur cela ? On est d'accord pour la réserve sous certaines conditions.

M. MARIE-REINE : Je pense que ta remarque est bonne. Je vais mettre la proposition suivante aux voix « Avis favorable avec une interdiction de mouillage totale ».

M. PALIN : Je respecte la position des uns et des autres. La question avait été posée de savoir qui travaille sur les mouillages. Nous sommes en train de le faire à CAP Nord, comme probablement à l'Espace sud et la DM. Un projet est en cours sur Saint-Pierre et Carbet. Aujourd'hui à CAP Nord, nous travaillons sur le Robert et Trinité.

Nous avons émis des réserves sur certains sites concernant le nombre de mouillages. Mais il y a un développement qui se fait aussi sur le plan pédagogique. Je suis contre la mise en place de stationnement partout, mais il faut prendre le temps de réfléchir au type de mouillage et à son positionnement.

Monsieur LERIDER disait qu'il y avait un arrêté qui allait fixer le type de mouillage et son nombre. Peut-être qu'il faut réfléchir sur cela ? Je n'ai pas d'avis sur l'interdiction totale.

Mme GOLA de MONCHY : Quand je parlais du mouillage, c'était par rapport à cela. Je pense qu'il faut trouver le juste milieu. Après vous allez voter et on attend ce résultat.

M. LOUIS-JEAN : Si je ne me trompe, dans le projet d'extension, le mouillage avait été effectivement abordé et il était question que la décision soit prise par la suite. Nos projections tablaient sur deux, voire trois mouillages au maximum, car pour pouvoir gérer la baie, il ne fallait pas qu'il y ait beaucoup de plaisanciers. Les autorisations seraient les mêmes qu'aujourd'hui, avec interdiction de déverser quoi que ce soit. Une fois que ces mouillages seraient occupés, il n'y aurait plus possibilité pour d'autres personnes de venir.

M. RENE-CORAIL : Il faut que les choses soient claires : « Pas de mouillage ». Nous sommes en France. Le français partout où il passe, il a tous les droits possibles et imaginables. Vous allez lui donner trois mouillages, mais qui va contrôler ?

Il ne faut pas de mouillage. On connaît des pays où c'est interdit et c'est respecté. Ici on est dans un système français. On peut aller n'importe où et faire ce que l'on veut.

Cela doit être « Non » et la DM devra contrôler, même s'ils n'ont plus de bateaux comme c'est souvent le cas. On va en doter avec l'argent national le PNRM pour pouvoir aller faire les contrôles.

M. MAISONNAVE : Quand je lis le projet de décret, le mouillage sera interdit la nuit. Il n'est autorisé qu'entre le lever et le coucher du soleil. Cela veut dire que celui que personne ne veut, c'est-à-dire le mouillage de plaisanciers, qui reste en général la nuit, ne sera pas possible.

Après, ce qu'explique le décret, c'est que les zones et modalités de mouillages et de stationnements prévus sont définies par le préfet après avis du conseil scientifique de la réserve.

Le PNRM va porter un projet, s'il le souhaite, qu'il devra déposer auprès de la DM, parce que c'est nous qui délivrons les AOT (Autorisation d'occupation temporaire). À ce moment-là, on consultera le conseil scientifique de la réserve pour savoir si le projet est viable ou pas.

Après, il peut y avoir des mouillages exclusivement réservés à des prestataires touristiques, éducatifs ou autres et interdits à la plaisance. Il y a plusieurs modalités possibles. Donc si on écrit "mouillage interdit en totalité", il n'y aura plus de possibilité pour ces autres usages.

M. MONTEZUME : On ne veut pas de mouillage.

M. MAISONNAVE : Ce n'est pas tout à fait ce que prévoit le PNRM.

Mme GOLA DE MONCHY : Dans le prolongement de ce que dit M. MAISONNAVE, je voudrais savoir ce qu'il adviendra pour les scientifiques et le gestionnaire qui ont aussi besoin de circuler dans la zone. Des personnes habilitées doivent pouvoir stationner. Une absence totale de mouillage risque de compromettre la gestion du site.

M. MARIE-SAINTE : Il nous faut tirer une leçon de l'expérience. Il y a des collègues qui défendent l'idée qu'il faut permettre certains mouillages. Croyez-moi, nous avons lu l'article 14 du projet d'arrêté qui dit que c'est interdit, mais qu'une autorisation préfectorale peut l'autoriser.

Qu'elle est l'expérience que nous avons ? Même lorsque l'on prend les décisions, les choses se font quand même et personne ne contrôle. Quand on regarde la carte qui était affichée, on a délimité une zone où on a dit qu'il n'y aura pas de mouillage.

Il y a quelque chose de caricatural. On nous dit que c'est interdit du coucher du soleil au lever du soleil. Vous voulez me dire que si un bateau va mouiller là, la DM va aller contrôler entre le coucher et le lever du soleil. C'est tout à fait irréaliste.

On veut faire une réserve à forte protection donc il faut être clair. C'est interdit 24 h sur 24. Il faut évidemment baliser la limite. C'est cela qu'il faut soumettre et on verra ceux qui sont pour.

M. DE GRANDMAISON : On a loupé le forum des mouillages le 8 juin 2022. Quand on le repousse à quatre mois, je prends cela comme une insulte. Cela fait des années que l'on a une difficulté avec les mouillages. Je pense en plus que l'on a un manque d'organisation du nautisme en Martinique qui nous conduit dans la situation à laquelle on est.

J'ai un bac à eaux grises, je ne pollue pas et je ne pêche pas. Je dois pouvoir rentrer à la baie du Trésor et mettre une ancre flottante. Il faut organiser les choses et arrêter d'opposer les utilisateurs de la mer. Quand quelqu'un est en détresse en mer, on ne regarde pas s'il est pêcheur ou plaisancier. On le ramène à terre.

Si on ne veut plus voir de bateaux en Martinique, on n'a qu'à leur dire de partir. Il faut savoir si on veut que les gens ne vivent plus du tourisme et que les pêcheurs ne puissent plus les emmener en balade de temps en temps.

Je demande que la DM mette en place une porte d'entrée pour les visiteurs étrangers de façon à ce qu'ils sachent là où ils ont le droit d'aller, comment ils peuvent le faire et que les choses soient signalées au niveau local.

Maintenant, il y a un problème de moyen de surveillance. Je demande aux conseillers exécutifs présents et proches de la mer de donner les moyens financiers au PNRM pour que l'on ne soit pas national. Donc il faut faire la réserve et donner 300 000 € pour que l'on achète un bateau pour la surveillance. Nous ne voulons pas du national, mais nous ne faisons rien.

M. MARIE-REINE : Je mets aux voix la formule « Un avis favorable avec une interdiction totale de mouillage dans la zone ».

Mme GOLA DE MONCHY : Je me permets de prendre quand même la parole au nom de l'État. Si vous interdisez absolument tout, même les contrôleurs ne pourront plus aller mouiller dans la zone. On a discuté avec la DM et on a demandé combien il y avait de mouillages par jour. Il y en a cinq ou six.

Le problème c'est l'interdiction totale. Je vois que le mouillage est un sujet qui vous anime et ce débat est intéressant. Monsieur le Président, si vous les interdisez à 100%, il n'y en aura même pas dans le cadre de la préservation. Il faut être extrêmement précis.

Mesdames et messieurs, je vais devoir vous quitter à 17 h, car j'ai un autre rendez-vous et je vais laisser Mme DEPOORTER en tribune.

M. MARIE-SAINTE : Il y a une pression de la représentante de l'État.

Mme GOLA DE MONCHY : Non, il n'y a pas de pression.

M. MARIE-SAINTE : Nous avons bien le droit de nous exprimer.

M. RENE-CORAIL : Ce n'est pas ce que l'on demande. Dans le système français, vous êtes bien placé pour savoir qu'un scientifique qui demandera à aller dans la baie pourra le faire sans problème, parce qu'il aura une dérogation préfectorale ou du Parc naturel.

Le problème, c'est que si vous permettez le mouillage, n'importe qui pourra venir s'installer avec son bateau pendant 24h. Il peut sortir et revenir et dire qu'il est là depuis moins de 24 h. Il y a des stratagèmes que les gens mettent en place pour pouvoir s'installer dans les zones.

M. THOUARD : Ce n'est pas possible d'avoir une dérogation. Pour aller sur des zones ou pour mouiller, on doit demander des AOT comme les autres.

M. RENE-CORAIL : C'est ce qu'on vous dit. Il faut rajouter que les dérogations sont permises. Ce n'est pas un quidam qui doit pouvoir arriver et s'installer.

M. AGOT : Il y a toujours des dérogations. À l'îlet HARDY à Sainte-Anne, l'accès est interdit et pourtant les scientifiques vont faire les prélèvements sur les oiseaux. S'il faut demander une AOT, cela ne pose pas de problème.

Il faut prévoir l'interdiction de mouillage aux bateaux, point barre ! Après s'il faut faire de la pédagogie, on sait bien que l'on va trouver des dérogations et les moyens pour pouvoir la faire. Pour les scientifiques, il n'y a pas de problème. En plus, ils sont au service de l'État et je ne vois pas comment on va les empêcher de faire des prélèvements ou d'aller faire des relevés scientifiques.

M. MARIE-REINE : Il est 17h. Je mets aux voix la formulation : « Avis favorable avec une absence totale de mouillage ». On sait que les scientifiques et les agents de l'État ont la possibilité de déroger quand ils le veulent. Pour moi, cela ne présente pas une difficulté. On

n'invente rien. Dans les Calanques et en Corse, il y a des endroits où il y a une absence totale de mouillage.

M. MARIE-REINE met aux voix.

La formulation est approuvée avec 3 voix contre, 7 abstentions et 7 voix pour.

Mme TAILAME : Avant de passer au point suivant, je voudrais revenir sur la commission technique. M. CATIMEL qui m'a donné procuration, m'a indiqué par mél. qu'il souhaitait intégrer celle-ci.

Présentation de l'aire marine Waliwa à Sainte-Luce

Mme Candice CHOUX et M. Matthieu NORDEN présentent le projet.

M. MARIE-SAINTE : Je veux féliciter la commune de Sainte Luce pour ce projet. C'est très bien d'avoir impliqué les jeunes et les enfants d'écoles. Un des objectifs que vous avez annoncé au départ qui m'a touché tout de suite, c'est celui de la création d'emplois tournés vers la mer. Cela participe des projets que nous portons depuis un moment au niveau de la CTM. Nous avons trouvé que les Martiniquais ne sont pas assez tournés vers la mer. J'ai eu l'occasion de le dire au conseil d'administration de l'ODE.

Vous avez parlé des marins pêcheurs, mais il n'y a pas assez de Martiniquais qui vont prendre les métiers liés à la mer. Il y a d'autres emplois et il y a actuellement un lycée professionnel lié à la mer à Trinité. J'ai eu l'occasion de voir que des formations étaient mises en place et que les effectifs n'étaient pas remplis.

C'est bien de faire des actions de sensibilisation auprès des jeunes pour qu'ils puissent voir que nous sommes des insulaires et qu'il faut regarder vers la mer où il y a plein de métiers. C'est pourquoi je voulais vous féliciter d'avoir mis cela comme objectif : « créer des métiers tournés vers la mer ».

M. PALIN : J'irais très vite puisqu'il a pris une partie de ce que j'avais à dire. Toutes nos félicitations.

Je voudrais cependant premièrement savoir si cela répond à un appel à projets ou si c'est une initiative propre. Et deuxièmement concernant la salvinie géante, je sais que l'on a d'autres secteurs où elle est présente. Pensez-vous avoir pu endiguer son développement ?

M. MONTEZUME : C'est un excellent projet. Sur la méthode, président, quand j'écoute cela, c'est une fraction de ce qu'il se passe à la Martinique à Sainte Luce, à Sainte-Anne, au Vauclin.

Je regrette qu'un sujet aussi important soit présenté en séance plénière. Je pense qu'elle n'est pas faite pour cela quand on n'a pas étudié le dossier en amont.

Le collègue MARIE-SAINTE disait à la dernière réunion que la chlordécone est un produit nocif pour l'Homme et il posait la question de la nocivité pour les espèces qui se trouvent dans la mer. La question est vraiment importante et il faut y répondre.

Au début de séance, j'ai parlé de la disparition de l'oursin noir et je n'ai pas eu de réponse malgré la présence de l'IFREMER et des pêcheurs. Il est important de se pencher sur cette question. Ce qui se passe à Sainte Luce est peut-être dû à la pollution de la mer tout autour de la Martinique. La côte atlantique a été très impactée par la chlordécone, mais la côte caraïbe l'est aussi.

Il n'y a pas que la chlordécone. Il y a énormément de produits phytosanitaires qui se retrouvent dans la mer. Qu'elle est l'action de ces produits ? Je ne crois pas qu'on fera l'économie d'aller étudier cela. Ce que vous dites est très intéressant, mais si ça touche l'ensemble de la Martinique, la question est d'autant plus importante. Le projet est certainement très bien, mais il faut avoir une réflexion globale.

Mme ELISABETH : C'est un projet vraiment super. Moi en tant qu'ingénieure de l'environnement, cela me fait plaisir de voir des projets comme cela qui implique la population, puisqu'il faut la rendre actrice de la préservation de son environnement.

Ce que j'aurais aimé savoir, c'est si l'impact du changement climatique sur les différentes espèces que vous avez mis en mer ou que vous avez replanté a été pris en compte. Je sais qu'il y a de plus en plus d'études qui sont mises en place pour savoir quelles espèces d'arbres sont plus ou moins résistantes au changement climatique.

M. COTREBIL : Je voulais vous remercier et vous féliciter pour cette présentation. Le fait d'associer le président du Comité des pêches et les professionnels à ce projet me fait énormément plaisir. Vous avez vu mon dévouement pour la profession et j'ai vraiment envie de la sauver.

Je voudrais savoir si à l'issue de ces études, on pourrait avoir au niveau du Comité des pêches un retour sur la croissance des poissons, puisque vous avez parlé de pêche progressive dans cette zone. S'il faut être représenté pourquoi pas.

Ce qu'il se passe à Sainte Luce peut être projeté là où il y a des récifs. Nous sommes de Trinité et ce serait aussi faisable sur le secteur de Trinité, Robert, François ou autres. Il y a d'autres pratiques qui se font sur la côte caraïbe.

M. MARIE-REINE : Je veux juste conclure sur ce sujet en attirant l'attention des représentants de la commune de Sainte Luce qu'à cinq kilomètres il y a un Tchernobyl. C'est une zone fortement polluée et personne ne s'y intéresse. J'attire l'attention de la DEAL et ce n'est pas la première fois que l'on en parle, car il y a un caractère d'urgence. Je pense que l'on va prévoir avec le Parc naturel marin une visite de l'ensemble des élus pour être sensibilisé sur la zone. Je parle du pied de la poubelle de Céron.

Mme CHOUX : Je partage fortement ce sentiment et je veux bien être celle qui met des coups de pied dans la fourmilière. C'est quelque chose que l'on ne va pas gérer avec Waliwa. Si vous avez vu le zonage, il s'arrête avant. Cela doit être traité beaucoup plus haut.

La commune de Sainte Luce n'est pas décisionnaire puisque la décharge de Céron relève de l'Espace sud. Le maire est tout le temps dans des réunions avec le Préfet sur ce sujet. J'ai

l'impression que le feu s'est presque arrêté après avoir brûlé pendant un an. À force d'arroser, on augmente les lixiviats.

On ne reçoit plus de déchets, c'est une première chose, mais il y a un travail à faire là-dessus. On en a parlé au Contrat littoral sud et je vais me battre pour qu'on agisse dessus en tout cas.

M. MARIE REINE : Je pense que l'on va amener M. MARIE-SAINTE voir et cela va lui faire plaisir. M. DE GRANDMAISON et M. RENE-CORAIL seront invités. Ils connaissent un peu, mais pas par la mer. Ce qu'on voit de là provoque un choc.

Mme DEPOORTER : On en a déjà parlé l'autre jour et là je rebondis sur ce que vous avez dit madame CHOUX. Avec les incendies, on est dans la gestion de crise. C'est au moment où on sort de cela que l'on pourra aller plus loin. Effectivement vous m'aviez proposé l'autre jour que l'on puisse aller avec vous côté mer pour voir à quoi cela ressemblait, donc, je l'ai noté.

Mme CHOUX : Monsieur MARIE-SAINTE parlait des emplois liés à la mer. Je suis heureuse et fière de tout ce que l'on a pu faire cette semaine sur le Gloryé Lanmé à Sainte Luce. On a emmené plonger des pêcheurs. C'était extraordinaire et vraiment émouvant.

On voulait faire plonger les pêcheurs et faire pêcher les plongeurs. On a commencé par les pêcheurs. Certains disaient que cela faisait 40 ans qu'ils avaient envie de faire ça. Au début, c'était un peu difficile parce qu'ils ont l'habitude de plonger en apnée, donc ils voulaient retenir leur respiration. Au final, ils ne voulaient plus remonter sur le bateau. Deux d'entre eux veulent passer leur niveau de plongée. On avait deux pêcheurs de Trois rivières, un de Taupinière et un du bourg.

M. MARIE-REINE : Il faudra inviter M. DE GRANDMAISON et M. MONTEZUME.

Mme CHOUX : Déjà pour les pêcheurs, c'était un bon point. Les plongeurs sont en attentes. Cette semaine on organise la prochaine sortie sur un DCP (Dispositif de concentration de poissons) où on va emmener pêcher les plongeurs. Du coup, on prend en compte ces métiers et l'évolution de certains pêcheurs qui vont devoir s'adapter.

Sinon, l'initiative au départ était municipale. Le conseil municipal a pris cette décision de tenir compte de son environnement et il se trouve qu'il y a eu cette subvention pour les TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte).

M. NORDEN : Concernant la salvinie, cela a été assez compliqué de l'extraire du milieu. Grâce à cette mise en réseau dans le projet Waliwa, on est allé voir des marins pêcheurs qui nous ont prêté un filet de pêche. Au final on a utilisé la technique de la senne pour la retirer du milieu.

On a enlevé le gros et maintenant les agents de la brigade de l'environnement passent avec des épuisettes pour retirer les petits bouts de salvinie qui repartent. Il faut passer assez régulièrement, car elle a une croissance assez forte. Jusqu'à maintenant, le plan d'eau est toujours libre. En passant régulièrement, je pense qu'on peut l'extraire du milieu.

Pour la question de l'étude en lien avec le changement climatique, on ne s'est pas penché dessus. Pour les arbres, on a vraiment sélectionné des espèces locales qui se développaient quand même assez bien. Donc on pense que par rapport au changement climatique, elles seront assez adaptées. Ce projet, c'est aussi une forme d'adaptation au changement climatique.

M. MAIRE-REINE : Les deux sujets restants seront reportés au prochain CEB. La présentation de Mme HIELARD sur les coraux sera faite en commission technique, si c'est possible.

Mme ADIN : Ta proposition pour la commission technique est une très bonne idée, car on pourrait aller dans les détails. Mais si tu nous autorises, on peut envoyer une petite note aux membres du CEB avec un support. On peut peut-être les alerter comme ça par courriel et faire la commission technique avec plus de détail.

M. MARIE-REINE : Mme ADIN va faire le nécessaire pour que tous les membres reçoivent les informations et puis M. MONTEZUME et M. MARIE-SAINE seront contents de t'écouter dans la commission technique.

M. MARIE-REINE lève la séance à 17h45.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping oval shape followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.